

REGLEMENT DES 2 JOURS DE VENDEE BMX

- Le Trophée des 2 jours de BMX est ouvert à tous les licenciés F.F.C ou non.
- Le Trophée sert de support au championnat Départementale qui se court sur deux courses promotionnelles de Vendée.
- Seuls les pilotes du Département de Vendée entre dans le classement du Championnat Départemental à conditions d'avoir participé aux 2 épreuves.
- Pour être classé au Trophée, il n'est pas nécessaire de participer aux deux épreuves.

POUR LE TROPHEE (Promotionnelles : Champagné / Aizenay)

Il y a 9 catégories garçons : pré-licenciés, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadet, homme 17/29, élite, master/vétérans.

Les pilotes courront dans les mêmes catégories que lors du Championnat Régional.

Pour les Filles mêmes catégories, par contre si il y a moins de cinq inscrites à la première course, elles seront regroupées avec les garçons (dans la même catégorie).

Pour chaque course (Fontenay/La Roche), récompenses aux huit premiers jusqu'aux pupilles, une récompense aux trois premiers des catégories benjamins et plus.

- Aux trois premiers de chaque catégorie pour un nombre d'engagée supérieur ou égale à huit.
- Aux deux premiers de chaque catégorie pour un nombre d'engagés de cinq à sept.
- Aux premiers de chaque catégorie pour un nombre d'engagés inférieur à cinq.

Au cumul des deux épreuves promotionnelles une récompense sera remise au vainqueur.

POUR LE CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL (Champagné / Aizenay)

Les catégories sont : pré-licenciés, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadet, homme 17/29, élite, master/vétérans.

Les pilotes courront dans les mêmes catégories que lors du Championnat Régional.

Pour les filles qui courent avec les garçons elles seront récompensées dans leurs catégories initiales selon le barème ci dessous.

Le comptage des points se fera selon les grilles de point du Championnat Régional.

Récompense : les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

La remise des écharpes de « Champion de VENDEE » sera faite lors de la dernière épreuve.

- Prix des engagements 6.40 euros pour les licenciés et 7.40 pour les licences à la journée (certificat médical de moins de 3 mois obligatoire).
- Les compétitions se dérouleront selon le Règlement FFC en vigueur.
- La commission BMX du Comité Départemental de Vendée est souveraine pour trancher tout litige éventuel.
- Le fait de participer au Trophée implique l'acceptation du présent Règlement.

La Commission Départementale BMX et le Comité Départemental Cyclisme de la Vendée.